



**CHAMBRE
D'AGRICULTURE**
DE RÉGION ILE-DE-FRANCE

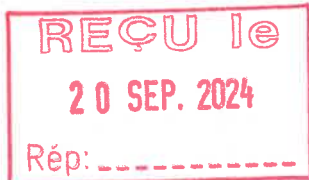
Service Territoires

Adresse postale :

19 rue d'Anjou
75008 PARIS

Tél. : 01 64 79 30 71

territoires@idf.chambagri.fr



Paris, le 12 septembre 2024

Madame Martine BIDEL
Maire du Mesnil-Aubry
Mairie
Place de la Mairie
95720 LE MESNIL-AUBRY

N/ Réf. : 2024_ST_211_PS_LB

**Objet : Révision allégée du PLU du MESNIL-AUBRY
(Extension du site Val'Pôle de Véolia)
Avis de la Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France**

Madame le Maire,

Notre Compagnie a reçu pour avis, le 7 août 2024, le dossier du projet de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de votre commune arrêté le 8 juillet 2024. Ce projet a été examiné avec intérêt et il suscite de notre part les remarques suivantes :

Le projet de révision allégée du Plan local d'Urbanisme a pour objet de permettre l'extension du site Val'Pôle de Véolia sur 28,8 hectares de terres valorisées par l'agriculture, sur le territoire du Mesnil-Aubry. La zone d'extension du projet de Val'Pôle est prévue sur un total de 47 hectares. Six parcelles en extension et trois parcelles autorisées en exploitation seront ainsi classées en secteur « Aa ».

Je tiens à vous faire part d'un point de désaccord sur la mise en œuvre de ce projet. Il porte sur la remise en état du site après exploitation. Dans le dossier de présentation du projet de révision allégée du PLU, la consommation d'espaces agricoles liée au projet d'extension du Val'Pôle est présentée comme « limitée dans le temps (30 ans) » et il est dit que le retour à un usage agricole se fera sur « l'ensemble du site ». Mais en réalité, je ne peux que douter de cette affirmation.

Si je prends l'exemple des 325 hectares de terres impactées par le Val'Pôle, notamment sur le Plessis-Gassot, combien d'hectares de terres agricoles sont aujourd'hui « réaménagés » pour une activité agricole céréalière ? Je ne peux me satisfaire d'un si faible retour à l'agriculture alors que ce sont exclusivement des terres agricoles qui seront directement impactées par ce projet.

La priorité affichée dans ce projet à la préservation des terres agricoles doit se traduire par un résultat tangible. Si des sites d'exploitation de carrières puis de stockage et d'exploitation de déchets ouverts sur des terres agricoles à proximité ont été et seront renaturés, il importe que dans le cas présent comme sur le site d'ores et déjà en exploitation, le retour à l'agriculture céréalière prime.

Au-delà de ces observations qui visent à obtenir, après remise en état, un sol suffisamment productif pour être à nouveau cultivé dans un système de grandes cultures comme c'est le cas aujourd'hui, je tiens à dire que la

Chambre d'agriculture est défavorable à ce projet de révision allégée du PLU. En effet, ce projet demeure fortement impactant pour l'agriculture.

Je vous prie de croire, Madame le Maire, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,

Christophe HILLAIRET

✓ Certified by  you sign